LOCATION

BAREME des Honoraires

PRESTATIONS	HT	TTC
I - BAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989 (conforme à la loi ALUR)		
1/ HONORAIRES PART LOCATAIRE (montant maximum ne pouvant être supérieur aux honroaires facturés au propriétaire)		
a/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)		
· Hors zones tendues et très tendues	6,67 €	8,00 €
· Zones tendues	8,33 €	10,00 €
· Zones très tendues	10,00 €	12,00 €
b/ Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²)	2,50 €	3,00 €
2/ HONORAIRES PART PROPRIETAIRE (calculés sur le loyer annuel hors taxes et hors charges par tranches cumulatives)		
o De 0 à 2 483,00 €	9,63%	11,55%
o De 2 483,01 € à 2 500,00 €	9,33%	11,19%
o De 2 500,01 € à 2 744,00 €	8,87%	10,64%
o De 2 744,01 € à 3 659,00 €	8,39%	10,07%
o De 3 659,01 € à 4 573,00 €	7,93%	9,51%
o Plus de 4 573,00 €	7,39%	8,87%
Facturation minimum	*133,33 €*	*160,00 €*
NB : les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis au parapgraphe I-1 du présent barème.		
II - AUTRES BAUX		
1/ LOCAUX D'HABITATION NON SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989		
> Honoraires à la charge de chaque partie (bailleur et locataire) tels que définis au :	paragraphe I-2	
2/ BOX - PARKINGS - GARAGES - CAVES (**à la charge de chacune des parties**)		
> Honoraires de location et de rédaction d'actes	133,33 €	160,00 €
3/ BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS *(à la charge du preneur et/ou du bailleur selon les termes du bail)*		
> Honoraires de location (sur le loyer hors taxes et hors charges de la première période triennale)	10,00%	12,00%
> Honoraires de rédaction d'actes (*sur le loyer annuel HT et hors charges)*	10,00%	12,00%
Facturation minimum	*500,00 €*	*600,00 €*

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter du 1er janvier 2023

FONCIA LYON - Siège social :3 et 5 rue de Genève 69006 LYON - 973 502 719 RCS LYON